

**MAIRIE DE CLAVETTE
CHARENTE-MARITIME
ARRETE n°03-04-2019-33AP
CHARGEANT L'ADJOINT EN CHARGE DE L'URBANISME
DE LA TOTALITE DU DOSSIER DU PLUI**

La Maire de Clavette,

Considérant l'arrêté 31-03-2014-24AP portant délégation de fonction au premier maire-adjoint,

Considérant que, du fait de ses délégations, le premier adjoint a été de toutes les rencontres, discussions et comptes rendus avec les services de l'agglomération en tant que délégué à l'urbanisme, et ce, depuis deux mandats,

Considérant que Madame le Maire souhaite rester neutre dans les discussions, commissions et votes du PLUI pour la commune de Clavette,

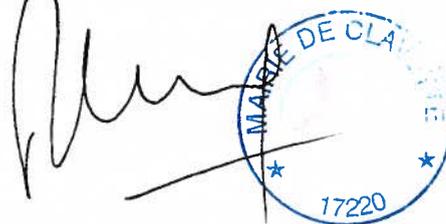
ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean LARRIBOT, premier adjoint délégué à l'urbanisme, à l'environnement et au cadre de vie, sera en charge de préparer et finaliser le PLUI pour Clavette.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à l'intéressé.

Fait à Clavette, le 03 avril 2019,

Le Maire,
Sylvie GUERRY-GAZEAU



Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 03/04/2019

Signature :

